

Note introductive aux débats

Littoral et estuaires face au changement climatique

La montée du niveau de la mer augmente les risques de submersion et d'inondations dans de nombreux secteurs de la vallée de la Seine, dans les petits estuaires et sur une partie du littoral normand, notamment des côtes basses du Calvados et du Cotentin. Le risque de salinisation des nappes d'eaux souterraines littorales est également accru, ainsi que celui de remontée du gradient de salinité vers l'amont des cours d'eau et des sédiments en suspension (bouchon vaseux). L'estran et les estuaires sont les zones très productives du bassin dont dépendent de nombreux usages. Ils abritent des habitats nécessaires à la reproduction et la nourricerie des espèces constituant les stocks des populations exploitées par la pêche commerciale pour toute la Manche orientale, comme le bar.. Ces interfaces (estuaires, pré salé, platier rocheux, zones de vasières etc) verront leur écosystème perturbé sous l'effet de l'augmentation du niveau de l'influence marine. Les connaissances sur les impacts de ces perturbations sont encore insuffisantes.

La façade maritime normande se situe sur l'une des routes maritimes les plus fréquentées du monde. Elle représente en effet 20 % du trafic international. L'artificialisation du littoral induite par la navigation et l'activité portuaire bouleverse aussi les habitats côtiers et marins. Le tourisme littoral est très important sur le bassin et pourrait s'accroître considérablement avec l'évolution du climat, ainsi que l'habitat sur le littoral. Se pose alors la question, pour l'habitat comme pour l'activité économique, des risques de submersion marine de villes balnéaires, du recul du trait de côte, mais aussi plus largement de l'alimentation en eau potable de populations côtières, menacée par les intrusions salines. Pour rappel, le dernier rapport du GIEC envisage une montée des eaux de 0,5 à 1 m d'ici la fin du siècle, tandis que des travaux du CNRS tendent à montrer qu'une telle montée des eaux pourrait même survenir dès 2050, si on tient compte des phénomènes extrêmes¹. La partie littorale du bassin est également un haut lieu de la pêche et de la conchyliculture, activités quasi-patrimoniales hautement dépendantes de la qualité des eaux du bassin versant et donc des pressions issues des activités en amont. Ces secteurs risquent de souffrir du changement des milieux.

La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie a identifié les réponses stratégiques suivantes :

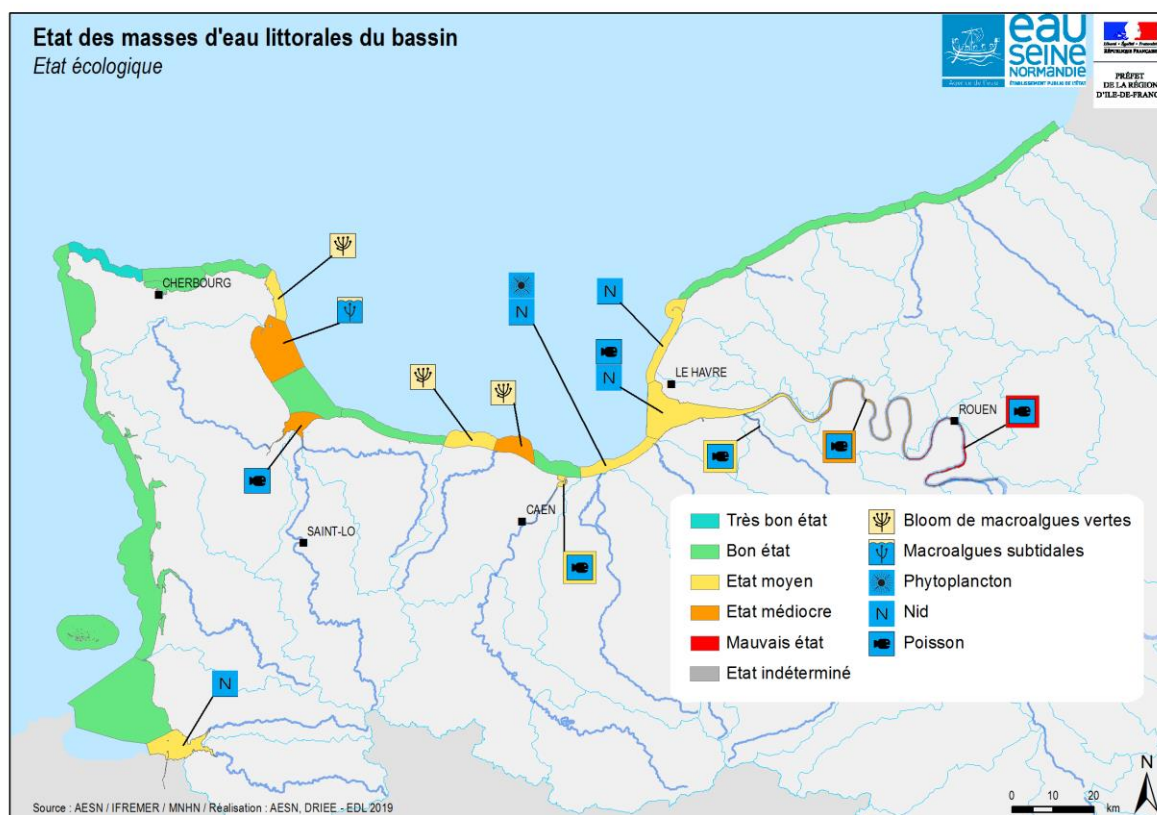
- Restaurer la connectivité et la morphologie des cours d'eau et des milieux littoraux
- Coproduire des savoirs climatiques locaux
- Agir face à la montée du niveau marin

¹ Cf présentation de Sabrina Speich au dernier conseil scientifique du comité de bassin http://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public/file/inline-files/Breve_conseil_scientifique_2019.10.15.pdf

- Réduire les pollutions à la source
- Faire baisser les consommations d'eau et optimiser les prélèvements
- Renforcer la gestion et la gouvernance
- Développer le suivi et la connaissance
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable

Un état des masses d'eau côtières et de transition déjà fragile

La carte suivante est issue de l'état des lieux du bassin Seine-Normandie. Les peuplements piscicoles estuariens apparaissent dégradés, de même que les algues fixées sur le secteur de l'anse de Saint-Vaast. Les manifestations d'eutrophisation présentes sur le littoral ne sont pas en lien direct avec la gestion de la bande côtière, mais représentent une pression supplémentaire sur les milieux qui peut fragiliser leurs capacités d'adaptation.



Les enjeux de la bande côtière dans le SDAGE

Les enjeux principaux pour le SDAGE, concernant la gestion de la bande côtière au sens de l'aménagement du territoire, sont les suivants :

- Préserver les habitats littoraux et marins
- Préserver les espaces naturels et les prairies arrière-littorales
- Préparer l'adaptation des territoires côtiers face au changement climatique et aux risques liés à la montée des eaux (salinisation des eaux et risque de submersion)

La préservation des habitats littoraux et marins a fait l'objet d'un développement important dans le Document Stratégique de Façade. Ainsi, 7 objectifs environnementaux peuvent être directement reliés à la problématique de la gestion de la bande côtière :

D01-HB-OE02	Restaurer des espaces de prés salés situées dans les zones menacées par la montée du niveau de la mer
D01-PC-OE05	Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance ZFHi identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique N.B.: Les cartes des ZFH (dont les ZFHi) seront produites dans le cadre de la mesure M004
D06-OE01	Limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20 mètres de profondeur (Région marine Atlantique : MEMN, NAMO, SA)
D06-OE02	Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes
D07-OE01	Eviter les impacts résiduels notables* de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres *impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale N.B. 1: Cet objectif cible les principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFHi) et les habitats suivants: les bancs de maërl, les herbiers de phanérogames (zostères, posidonies, cymodocées), les ceintures de fucales, laminaires et cystoseires, les trottoirs à lithophyllum, les bioconstructions à sabellaridés et le coralligène (côtier et profond). N.B. 2: Les cartes des ZFHi seront produites dans le cadre de la mesure M004
D07-OE02	Eviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable* sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité dans les baies macro-tidales, les zones de courant maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques * impacts résiduels notables au sens de l'évaluation environnementale
D07-OE03	Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières

Pour les objectifs D6-OE1 et D6-OE3, les travaux sont toujours en cours. Les ambitions sont encore à définir.

La préservation des espaces naturels et des prairies arrière-littorales vise à maintenir des espaces fonctionnels rétro-littoraux afin de disposer de zones tampon entre les bassins versants et le littoral (permettant ainsi la régulation de la qualité de l'eau et la protection contre les submersions), et de préserver les supports de biodiversité. Les secondes assises de l'eau ont notamment émis les recommandations suivantes :

- Préserver les cours d'eau les plus sensibles pour les écosystèmes aquatiques et les poissons migrateurs (cours d'eau en liste 1) de toute nouvelle artificialisation
- Doubler la superficie des aires protégées contenant des milieux humides d'ici 2030
- Lancer un plan ambitieux de préservation des milieux humides d'importance pour l'atténuation du changement climatique
- Favoriser le recours aux obligations réelles environnementales
- Renforcer l'utilisation des solutions fondées sur la nature

- Assurer une plus forte intégration des enjeux « eau » dans les documents de planification en urbanisme (Schéma de cohérence territoriale, SCot, et plan local d'urbanisme, PLU)

L'enjeu zones humides et continuité écologique fait l'objet d'un séminaire dédié, qui aura lieu au mois de janvier 2020.

La préparation des territoires côtiers face au changement climatique est une thématique transversale touchant à bon nombre de politiques économiques et d'aménagement du territoire. Elle a été notamment cadrée par la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte. Dans cette suite, ainsi que celle notamment du projet Licco porté par le Conservatoire du Littoral et de l'appel à projets de la Région Normandie « Notre Littoral pour Demain », plusieurs intercommunalités se sont lancées dans l'élaboration de leur propre stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte. Le SDAGE 2022-2027 peut conforter ces collectivités pionnières dans leur démarche.

La gestion du risque pour les biens et les personnes est un enjeu fondamental sur la bande côtière. Le Plan de Gestion du Risque Inondation est en cours d'élaboration. Ses projets de disposition qui traitent de l'artificialisation du trait de côte et de la préservation des espaces naturels ont vocation à figurer également dans le SDAGE.